

**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 24 MARS 2023**

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-sept mars deux mil vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Huit conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Sonia CLEMENT-GRINIER.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Emmanuel GUITTON, Florian BARBÉ,

Excusés : Catherine CROTEAU, Pierrette BUNEL (pouvoir à Sonia CLEMENT-GRINIER), Patricia CHAMBRIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON), Serge QUESNE (pouvoir à Bruno COURANT), Céline LEPROUX, Thomas DREUX, Jean-Claude POTTIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Bruno COURANT est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 27 février 2023 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été proposé aux conseillers municipaux de rajouter un sujet supplémentaire concernant les amendes de police pour 2023. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune est identique au Compte administratif 2022 et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		78 300,46		48 212,20
Opérations exercice 2022	494 525,87	592 007,92	110 415,20	118 585,83
Résultat exercice 2022	97 482,05		8 170,63	
Résultat définitif	97 482,05		56 382,83	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus identique aux résultats du compte administratif 2022.

2^{ème} OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno COURANT, 2nd adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget de la commune dressé par Monsieur FROGER Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		78 300,46		48 212,20
Opérations exercice 2022	494 525,87	592 007,92	110 415,20	118 585,83
Résultat exercice 2022	97 482,05		8 170,63	
Résultat définitif	97 482,05		56 382,83	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3^{ème} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2022 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 97 482,05 € à la section de fonctionnement et un excédent de 56 382,83 € à la section d'investissement

Proposition d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 97 482,05 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- l'excédent d'investissement de 56 382,83 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

4^{ème} OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2022 et les informe que le taux de la taxe d'habitation TH (applicable pour la taxe sur les résidences secondaires) doit faire l'objet d'un vote en 2023 (le taux de 2019 étant gelé pendant 3 ans c'est pour cette raison qu'il n'apparaissait pas sur l'état de 2022). Sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2023 présentés ci-dessous :

	2022 taux de référence	2023 taux votés
Taxe foncière bâti	39.01	39.01
Taxe foncière non bâti	33.15	33.15
Taxe d'habitation		22.15

5^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2023 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	563 520 €	251 401,88 €
Recettes	563 520 €	251 401,88 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2023 de la commune.

6^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2022

Le Compte de gestion 2022 du budget Assainissement est identique au Compte administratif 2022, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		30 119,57		6 283,29
Opérations exercice 2022	14 321,33	24 732,90	10 226,81	6 949,76
Résultat exercice 2022	10 411,57		-3 277,05	
Résultat définitif	40 531,14		3 006,24	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus identique aux résultats du compte administratif 2022.

7^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno COURANT, 2nd adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 du budget assainissement dressé par Monsieur FROGER Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		30 119,57		6 283,29
Opérations exercice 2022	14 321,33	24 732,90	10 226,81	6 949,76
Résultat exercice 2022	10 411,57		-3 277,05	
Résultat définitif	40 531,14		3 006,24	

2° constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget Assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 40 531,14 € à la section de fonctionnement et un excédent de 3 006,24 € à la section d'investissement

Proposition d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 40 531,14 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002

- l'excédent d'investissement de 3 006,24 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

9^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget assainissement 2023 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	65 581,14 €	50 787,38 €
Recettes	65 581,14 €	50 787,38 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2023 de la commune.

10^{ème} OBJET : AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 14 avril 2023.

Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2023 pour Saint-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas déposer de dossier de subvention amendes de police pour l'année 2023.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Commission Patrimoine** : il est proposé de constituer une commission patrimoine qui aura en charge la mise en place du programme de restauration de l'église, celle-ci sera constituée de conseillers et de personnes extérieures au conseil municipal sensibles au patrimoine local.

. **Conseil d'école** : Emmanuel Guitton, conseiller municipal, informe les conseillers de la tenue du conseil d'école le 21 mars dernier. Lors de cette réunion, il a été abordé les sujets suivants : la présentation du rased, la sécurité à l'école, les travaux à prévoir à l'école, l'état des comptes de la coopérative scolaire, le bilan du projet culturel : actions passées et à venir, les sorties de fin d'année, l'organisation de la kermesse de l'école et la présentation des effectifs.

. **Comice Chavaignais** : La préparation suit son cours, une réunion publique aura lieu le vendredi 14 avril 2023 à 20h30. L'atelier décoration mannequins et poteries a bien avancé.

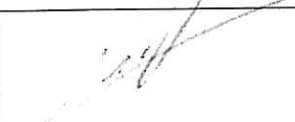

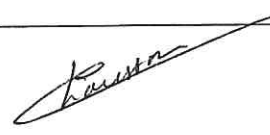

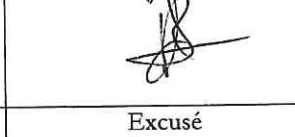



. **Le Garde champêtre chavaignais** : a été distribué durant la semaine du 13 au 17 mars.

Dates à retenir :

- Soirée patates à la crème samedi 1^{er} avril 2023 organisée par l'APE de St-Michel-de-Chavaignes
- Chasse aux œufs samedi 8 avril 2023 organisée par le comité des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL	Excusée pouvoir à Sonia Clément-Grinier	Thomas DREUX	excusé
Bruno COURANT Secrétaire de séance		Pascale CHAUSSON	
Jérôme CHERON		Jean-Claude POTTIER	excusé
Karine RICHARD		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Serge QUESNE	Excusé pouvoir à Bruno Courant	Catherine CROTEAU	excusée
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	Excusée pouvoir à Pascale Chausson
Florian BARBÉ		Céline LEPROUX	excusée